



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 31 janvier 2023 à 20h

En Salle des Fêtes

Le Conseil Municipal de la commune d'Évans, dûment convoqué, s'est réuni en mairie.

Présents : François GRESET, Emmanuel BARBERET, Sylvie DENOUVEAUX, André BONNET, Alain DELITOT, Guy-Serge DOUDY, Pascal MOUGIN, Thierry QUANTIN, Aurore ROUX, Serge CORNOUEIL Dominique DELIOT.

Absents : Aïcha HENRY, Raphaël BOURDENET, Jacky HUDRY, Noëlle BRADMETZ

Secrétaire de séance : Sylvie DENOUVEAUX

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal du 29 novembre 2022.
- Bois : vente ONF
- Convention avec la CCJN périscolaire et cantine
- Salle des fêtes location aux personnes extérieures
- Validation de la clé de répartition financière des eaux pluviales entre la CCNJ et la commune
- Validation de la délibération de la convention de participation financière des communes au titre de la gestion des eaux pluviales par la CCJN
- Subvention pour l'inscription de l'école à la piste d'éducation routière organisée par l'Association de la Prévention Routière
- Demande de subvention pour le séjour de la classe CM1/CM2 en classe « nautique » à BELLECIN
- Questions diverses :

Monsieur le maire demande au conseil municipal, de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour une nouvelle délibération portant sur la mise à jour du loyer de l'appartement communal.

Approuvé à l'unanimité

QUESTION N° 1

Adoption du PV de la séance du 29 novembre 2022

Le PV de la séance du 29 novembre 2022 est :

Adopté à l'unanimité

QUESTION N° 2

Monsieur le Maire propose la présence de madame DÉTOT Béatrice (secrétaire de mairie) sur quelques conseils qui s'avèreront nécessaire :

Approuvé à l'unanimité

QUESTION N° 3

LOYER COMMUNAL

La locataire du logement municipal demande le gel et une baisse de son loyer.

En effet, une indexation annuelle est appliquée chaque année. Le loyer est actuellement de 634€

Au vu du cours du marché locatif et de l'état des locaux, après échanges, il est proposé une baisse du montant du loyer à 600€ et un gel de l'indexation annuelle. Le conseil se réserve la possibilité de d'actualiser ce montant lorsque cela sera indispensable.

Approuvé à l'unanimité

QUESTION N° 4

BOIS : VENTE ONF

Vente de hêtres : 63.14m³ pour 4257.19€

Vente de chênes : 565.14m³ pour 5900€

Voir les chiffres ventes de bois par l'ONF/ 313 stères seront à disposition pour l'affouage.

Prix du stère 2022 : 30€

Prix du stère proposé pour 2023 : 35€.

Adopté à l'unanimité

Vous trouverez ci-joint le formulaire d'inscription pour l'affouage

M. le Maire demande de lui donner le pouvoir de signature. Une convention avec l'ONF devra être conclue.

Approuvé à l'unanimité

QUESTION N° 5
CONVENTION AVEC LA CCJN PÉRISCOLAIRE ET CANTINE

Pour la mise à disposition de la salle des fêtes dans le cadre de la restauration scolaire sur la pause méridienne et de l'accueil périscolaire du soir, une convention doit-être signée.

Le Conseil vote pour l'habilitation de M. le Maire à signer les actes

Approuvé à l'unanimité

QUESTION N° 6
SALLE DES FÊTES : PERSONNES EXTÉRIEURES

Mme Roux responsable de la location nous fait part de demandes de locations par des personnes extérieures de la commune.

Après débat cette possibilité est proposée au vote.

La salle sera réservée exclusivement aux habitants et associations d'Evans.

Vote : Contre 10 /Abstention 1

QUESTION N° 7
VALIDATION DE LA CLÉ DE RÉPARTITION FINANCIÈRE DES EAUX PLUVIALES ENTRE LA CCJN ET LA COMMUNE

M. le Maire nous présente et nous explique la clé de répartition des eaux pluviales sur les réseaux unitaires.

30% pour la commune d'Evans et 70% pour la CCJN

Approuvé à l'unanimité

QUESTION N° 8
VALIDATION DE LA DÉLIBÉRATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DES COMMUNES AU TITRE DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES PAR LA CCJN

M. le Maire nous informe du mode de calcul en fonction de la clé de répartition en rapport au mètre linéaire du réseau unitaire et le bassin de d'orage.

Les ouvrages communs entre eaux usées (compétence CCJN) et eaux pluviales (compétence communale) et donnant lieu à une répartition **des dépenses de fonctionnement** (fixée à 70 % pour la CCJN et 30 % pour les communes) sont les réseaux unitaires et leurs ouvrages annexes (déversoirs d'orages, postes de refoulement) ainsi que les bassins d'orage.

Pour les réseaux unitaires : le cout d'exploitation est de 2.07 € par mètre linéaire de réseau (selon bilan prévisionnel de la SOGEDO 2022). Le montant exact sera connu lors du bilan annuel financier définitif de la SOGEDO dont on disposera en juin 2023.

La commune d'EVANS disposant d'un linéaire de réseau unitaire de 1 900 ml, sa participation est de $(1900 * 2.07 \text{ €}) * 0.3 = 1180 \text{ € /an}$

Pour le bassin d'orage de 60 m3 de la commune, le cout d'exploitation est de 716 € /an soit une participation de $716 * 0.3 = 215 \text{ € / an}$

La participation de la commune est ainsi de l'ordre de 1395 € /an et sera ajustée, tous les ans, selon le bilan financier de la SOGEDO et du linéaire de réseau précisé par le système d'information géographique.

S'agissant **des dépenses d'investissement**, réalisées sur ces mêmes ouvrages communs, la participation des communes est fixée à hauteur de 50 % des amortissements et des intérêts d'emprunts.

Vote à l'unanimité de l'autorisation de signature de la convention et acte y afférent

Approuvé à l'unanimité

QUESTION N° 9
SUBVENTION POUR L'INSCRIPTION DE L'ÉCOLE A LA PISTE D'ÉDUCATION ROUTIÈRE ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE

Le montant de l'inscription est de 150€ par classe formée.

Approuvé à l'unanimité

QUESTION N° 10
DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE SÉJOUR DE LA CLASSE DE CM1/CM2 EN CLASSE « NAUTIQUE » A BELLECIN

La classe de CM1/CM2 part en séjour du 9 au 12 mai en classe « Nautique » à Bellecin. 15 enfants sont concernés

Une aide de 20€/enfant est proposée.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1° Plan de sauvegarde des risques majeurs (Ruisselement, inondation...)

Un plan communal de sauvegarde est un outil obligatoire, sous la responsabilité du Maire, il sert à planifier les actions à mener pour la gestion du risque en cas d'évènement majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

Un groupe de travail est mis en place, il est composé de MM. BARBERET Emmanuel, DOUDY Guy-Serge, Alain DELITOT et monsieur le Maire.

2° Renouvellement abonnement au Journal de l'association des maires du Jura pour 110€ .

3° Convocation de la commission communale des impôts directs le 13/02/2023

La commission sera composée de MM. BARBERET Emmanuel, GRESET François, CORNOUEIL Serge, Mougin Pascal.

4° Point Commission travaux.

Rue de la Vierge, rue de la Citadelle : les abords et quelques finitions reste à finaliser. L'enfouissement des réseaux secs est prévu en avril rue de la Vierge jusqu'à l'angle de la Rue de la Citadelle.

Fin des travaux du Chemin AF du côté du Pont des épinettes.

Les panneaux d'affichage ont été réceptionnés. Ils seront posés par **nos Bénévoles**

Une commande de panneaux est prévue en complément (achat cédez-le-passage, quille pour abris bus, panneau arrêt de bus du futur arrêt rue Maison Rouge.)

Route de Mercey-le Grand un arasement des talus et rebouchages des abords sont prévus

La commission travaux se réunira le 25/02/2023 pour finaliser la planification des taches.

Séance close à 22h00.